



**PROCÈS-VERBAL DU TIRAGE AU SORT
DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE CATEGORIE A
AU CONSEIL MEDICAL PLACÉ AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ARDENNES**

- Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret 87-602 modifié par le décret du 11 mars 2022 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 7 avril 2022 relative à la mise en œuvre du vote électronique pour les élections professionnelles de 2022, pour les instances placées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,

Considérant l'absence de liste de candidats pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de catégorie A, à la date du 20 octobre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un tirage au sort afin de désigner les membres représentants du personnel titulaires et suppléants de catégorie A pour le conseil médical,

Considérant qu'un tirage au sort en vue de l'attribution des sièges a été annoncé au moins huit jours à l'avance à chaque collectivité et établissement public affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,

Sont ainsi désignés, en qualité de :

Représentants titulaires du personnel de catégorie A au conseil médical

Nom	Prénom	Collectivité/établissement
MAUZAT	Fanny	NOUZONVILLE
BERARD	Christian	RETHEL

Représentants suppléants du personnel de catégorie A au conseil médical

Nom	Prénom	Collectivité/établissement
JAZERON	Grégory	RETHEL
PETRUCCELLI	Christelle	CARIGNAN
BLARASIN	Amandine	SEDAN
BURER	Renaud	SEDAN

Observations : /

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 03 janvier 2023 est signé, après lecture, par :

Madame Françoise STEENKISTE
Vice-Présidente du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

FS

